

BOURSE NATIONALE DE LYCEE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
Région HAUTS-DE-FRANCE

ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Document OBLIGATOIRE pour tous les élèves, à compléter et à retourner à l'établissement d'accueil lors de l'inscription ou au plus tard le 9 septembre 2019, accompagné s'il y a lieu du dossier de bourse ou des pièces mentionnées selon votre situation

NOM - Prénom du représentant légal :

NOM - Prénom de l'élève :

Date de naissance de l'élève :

Adresse :

..... Tél :

Etablissement fréquenté en 2018/2019 : Classe :

Etablissement fréquenté à la rentrée 2019 : Classe :

ne sollicite pas de bourse nationale pour l'année scolaire 2019/2020

sollicite une bourse nationale pour l'année scolaire 2019/2020 : cocher ensuite la case qui correspond à votre situation :

► **L' ELEVE était scolarisé dans un établissement d'enseignement agricole de la région au cours de l'année scolaire 2018/2019**

Elève <u>boursier</u> en 2018/2019	Elève <u>non boursier</u> en 2018/2019
<input type="checkbox"/> pas de changement de la situation familiale Sollicite la <u>reconduction</u> de la bourse : celle-ci sera reconduite sans changement de l'année de référence des revenus (2015 ou 2016 selon les cas), aucune pièce n'est à fournir	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> changement durable de la situation familiale depuis l'année des revenus pris en considération : Sollicite le <u>réexamen</u> du droit à bourse, fournir l'avis d'imposition sur les revenus 2017	dossier complet à déposer auprès de l'établissement, avec avis d'imposition sur les revenus 2017
<input type="checkbox"/> redoublement, changement d'orientation, entrée dans le second cycle (CAPa, 2 ^{de}) : réexamen obligatoire, fournir uniquement l'avis d'imposition sur les revenus 2017 si pas d'autre changement	
<input type="checkbox"/> changement de situation familiale ou professionnelle ayant entraîné une diminution des revenus en 2018 : demande de dérogation pour prise en compte des revenus 2018 , dossier complet à déposer auprès de l'établissement , avec avis d'imposition sur les revenus 2018 et justificatif de changement de situation	

► **L' ELEVE ENTRE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, en provenance d'un établissement de l'Education Nationale**

élève sortant de classe de 3^{ème}, vous avez déjà déposé un dossier de demande de bourse de lycée en fin d'année scolaire : fournir obligatoirement et uniquement la notification d'ouverture de droit à bourse donnée par le collège d'origine (+ relevé de note du brevet en cas de mention B ou TB)

élève sortant d'une autre classe : dossier complet à déposer auprès de l'établissement

NB : en cas d'entrée dans l'enseignement agricole en cours d'année scolaire, seuls les élèves présentant une notification de bourse au titre de l'année scolaire en cours pourront se voir attribuer une bourse pour le reste de l'année.

Fait à Le..... Signature du représentant légal :